

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2012

Le seize Avril deux mille douze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES.

ETAIENT ABSENTS: Mme Odile BOSSERT et M. Philippe FAUCON excusés qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Guillaume GENDRAUX et à M. Fabrice MICHELET
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée, la délégation du Conseil Municipal de Jeunes qui vient faire l'exposé de son projet et Monsieur Christian BEAUDOIN agent communal qui commentera l'activité 2011, du Château de Javarzay.

Après adoption du compte rendu de la séance du 26 mars 2012, la séance se déroule comme suit

PROJET DU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Avant de passer la parole à Sylvie Couteau, Monsieur le Maire rappelle que les réunions du Conseil Municipal de Jeunes ont lieu le mercredi après midi. Les jeunes sont encadrés par des bénévoles membres des associations de parents d'élèves. Ils ont totalement liberté de pensée et axent eux-mêmes, leurs sujets de réflexion.

La délégation de 4 conseillers (Pauline, Clément, Loukas et Marius) expose le projet en cours de réflexion sous l'œil de quelques parents qui les ont accompagnés :

Le Conseil Municipal de Jeunes a donc réalisé une enquête auprès de tous les jeunes scolarisés à Chef-Boutonne, pour savoir s'ils seraient intéressés par la création d'un club de rugby à Chef Boutonne.

Les résultats sont les suivants :

REponses FAVORABLES		REponses NEGATIVES	
CATÉGORIE	NOMBRE DE OUI	ETS SCOLAIRES	NOMBRE DE NON
- 10 ans	8+20=28	F.Truffaut	25
- 12 ans	2+4+5+5=16	Collège Sacré Cœur	84
- 14 ans	11+17=29	Prim.Sacré Coeur	42
- 16 ans	4+2=6	Prim.Tulipiers	38
TOTAL	79 oui = 41%	TOTAL	189 non = 59%

Ils indiquent avoir rencontré Pascale DENIS, Présidente du Foyer Culturel, qui ne serait pas hostile à la création d'une section « rugby » au sein de l'association, étant précisé qu'il convient de trouver un adulte pour la gestion administrative de la section et un entraîneur pour les entraînements. La demande du Conseil Municipal de Jeunes est donc

- la mise à disposition d'un terrain et de vestiaires et
- une aide pour trouver les adultes nécessaires à la création et à la vie du club.

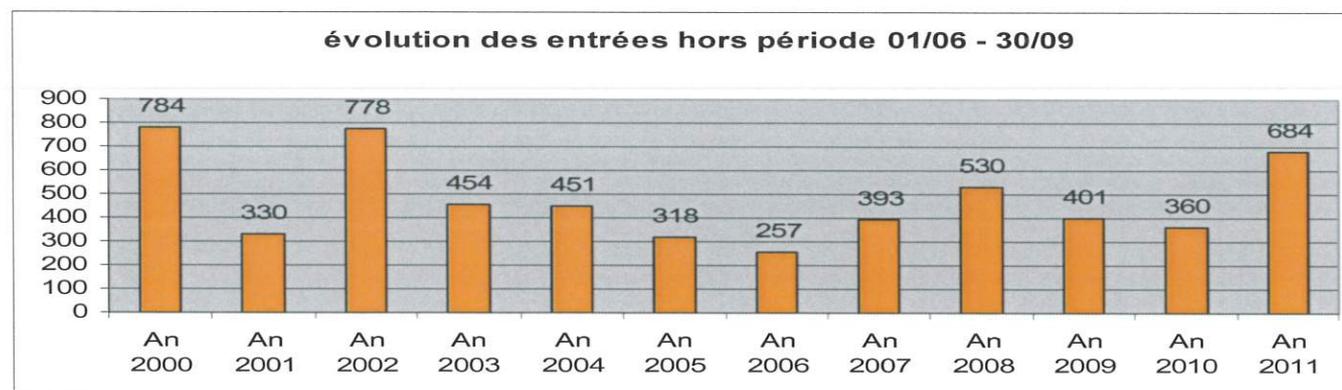
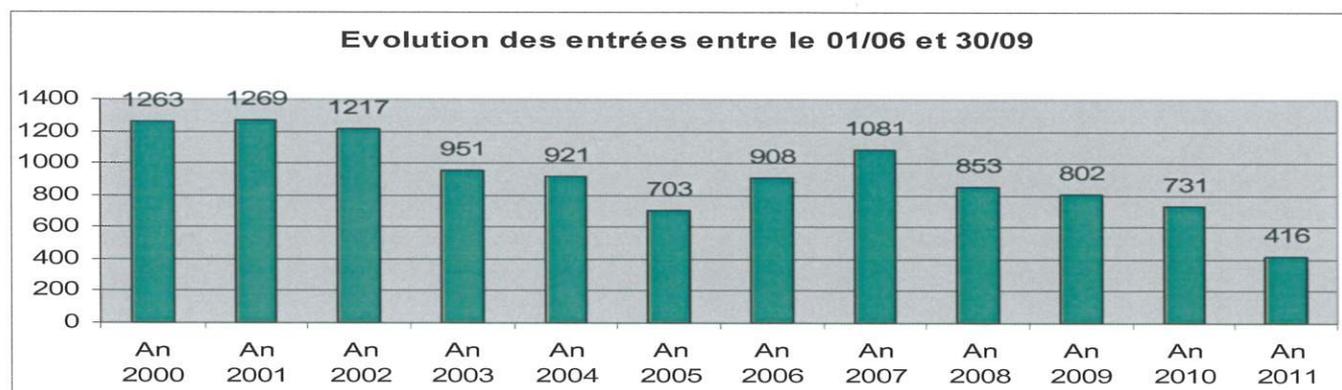
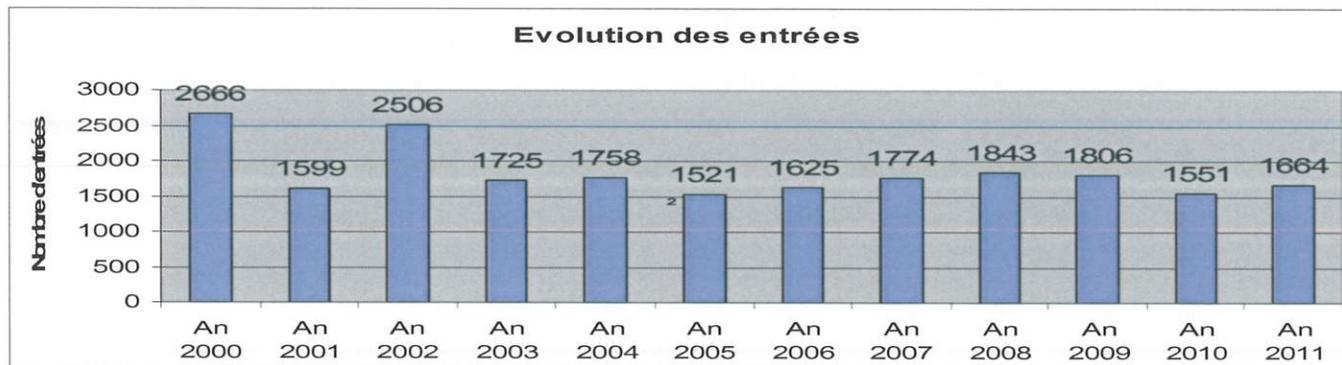
Après cette présentation, les jeunes répondent aux diverses questions pour préciser leurs motivations. Ils sont félicités pour leur prestation et leur détermination. Guillaume Gendraux souligne la nécessité d'avoir une « équipe seniors » pour l'évolution des jeunes qui sortiraient de l'école de rugby et pour la pérennité du club. Il est envisagé de prendre contact avec un club voisin et la fédération de rugby pour disposer de renseignements nécessaires à l'évolution de ce projet, notamment en matière d'équipements.

Rendez vous est donc pris pour la prochaine réunion fixée le 23 mai 2012 pour faire le point.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt porté actuellement pour le judo, le hand et le rugby lié bien sûr aux résultats nationaux ou internationaux et à leur médiatisation. Même si cet engouement lui paraît intéressant, il craint que cette orientation sportive mette en péril les autres sports existants sur la commune, notamment le football qui est très nettement en régression au niveau national.

BILAN DE L'ACTIVITE 2011 DU CHATEAU DE JAVARZAY

Comme les années passées Christian Beaudoin agent chargé de la promotion du site du château de Javarzay a été sollicité pour présenter le bilan de l'activité 2011 qui est synthétisé dans les tableaux suivants qu'il commente.



On remarque très nettement que la fréquentation est globalement stable avec cependant une répartition au bénéfice de la période hors saison, sans réellement pouvoir en déterminer les causes.

Monsieur Beaudoin suggère d'axer la promotion à l'égard des individuels car la gestion des groupes est plus difficile à mettre en place. Elle nécessite en effet, un nombre important de bénévoles en complément.

Il indique que la participation à plusieurs salons, en partenariat avec le Pays Mellois, a permis de nombreux contacts.

Cette promotion est également complétée par un flyer de présentation du château et de ses expositions. Il a été conçu par un groupe de travail au sein duquel les Amis du Château ont été très actifs. Ils sont tout particulièrement remerciés.

A l'interrogation d'un élu quant au ressenti des visiteurs pour la visite extérieure « au fil du patrimoine » avec audio guides, mise en place l'année dernière, Christian Beaudoin répond qu'elle suscite de l'intérêt mais que quelques consignes d'usage, devront être données pour la valoriser. La Grange aux Souvenirs est également très appréciée.

Monsieur le Maire tient à remercier l'association des Amis du Château de Javarzay et l'association C.A.I.L pour l'énorme travail mené en concertation avec la collectivité et se félicite de la relation très constructive entretenue avec la collectivité.

TARIFS EXCEPTIONNELS POUR LES PARTICIPANTS A LA JOURNEE DU CYCLOTOURISME DU 06 AOUT 2012

Sur proposition du Maire, l'assemblée, à l'unanimité, décide que le tarif de la visite réservée cette journée là aux cyclotouristes accueillis sur le site dans le cadre de la semaine fédérale du cyclotourisme, sera de 1€.

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR VISITES DU CHATEAU

Sur proposition du Maire, l'assemblée, à l'unanimité, confirme sa volonté de continuer à ouvrir le château 7 j / 7 et décide donc de créer 2 postes d'agent du patrimoine 2^{ème} classe à 17.5h du 02/07 au 31/08 pour compléter les visites réalisées par Christian Beaudoin ou par les bénévoles que Monsieur le Maire remercie pour leur implication.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Monsieur le Maire rappelle que les synthèses du compte administratif 2011 et du projet de budget primitif 2012 ainsi que les documents budgétaires élaborés par la commission « Finances », ont été commentés lors de la dernière séance. Mais dans l'attente de la notification des derniers éléments et notamment du montant de la Dotation de Solidarité Rurale 2012, il avait été décidé de surseoir à l'adoption du budget primitif du budget principal.

La notification récente (le 14 avril 2012) de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 5 943 € par rapport à 2011) permet maintenant d'appréhender l'équilibre du budget et donc le taux des impositions locales.

Monsieur le Maire présente une synthèse des dotations de l'Etat versées à la commune depuis 2007. Il souligne que

- la Dotation Globale de Fonctionnement d'un montant de 602 505 € a évolué de + 2 857 € par rapport à 2011,
- le montant des exonérations de 94 402 € a diminué de - 4870 € par rapport à 2011
- le montant du produit des contributions directes (avec maintien des taux 2011) est de 847 839 € soit + 11 605 € par rapport à 2011.

ce qui conduit à un montant global prévisionnel des contributions et dotations de 1 563 882 € soit + 9 592 € par rapport à l'année 2011.

Tenant compte de ces éléments, Monsieur le Maire indique que comme le souhaitait l'assemblée, les taux d'imposition peuvent être maintenus.

Puis il dresse le détail de la section de fonctionnement et d'investissement.

DEPENSES		RECETTES	
déficit reporté	453 657,23 €	virement prévisionnel	355 000,00 €
Remboursement en capital des emprunts	153 500,00 €	FCTVA	240 000,00 €
Reste à réaliser	139 832,00 €	TLE	4 000,00 €
		fonds concours CG (avenue)	70 000,00 €
Travaux 2012	712 665,40 €	Affectation de l'excédent de fonct	437 000,00 €
Réserve travaux	579 065,82 €	subventions RAR	533 099,76 €
		subventions travaux 2012	179 620,70 €
		emprunts	220 000,00 €
Immobilisations (écritures pour sortie de l'actif de la commune du local bar pmu)	125 066,59 €	immobilisations (écritures pour sortie de l'actif de la commune du local bar pmu)	125 066,59 €
Total des dépenses	2 163 787,05 €	Total des recettes	2 163 787,05 €

et invite les élus à se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée à l'unanimité, confirment le maintien des taux communaux comme suit pour 2012:

Taux	2011	2012
TF	17.29%	17.29%
TH	16.73%	16.73%
TFNB	54.68%	54.68%
CFE	16.08%	16.08%

Monsieur le Maire en profite pour remercier l'association « Chef Boutonne Alternative » pour le correctif apporté quant à l'article de la lettre N° 7 concernant notamment l'augmentation du taux de la taxe d'habitation justifiée par la réforme fiscale et un transfert de fiscalité et non pas par une augmentation délibérée de la collectivité. Il précise que le montant à payer pour les contribuables (sauf si la base a varié) est restée inchangée, seule la répartition du produit collecté a été revue.

- votent le budget primitif 2012 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 961 620 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 2 163 787 Euros

GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES PUBLICS

Monsieur Guillaume Gendraux adjoint retrace l'évolution de la gestion des espaces publics depuis quelques années et évoque notamment le changement des méthodes de travail suite à suppression de l'emploi des pesticides (sauf dans les cimetières). Cela a conduit le service et les élus à organiser différemment le travail et à réfléchir à la valorisation des espaces, en espérant la compréhension de la population.

Il présente l'étude menée par la Fredon sur l'ensemble du canton de Chef Boutonne. Elle avait pour objectif d'identifier les méthodes de travail et les moyens à mettre en place et de réaliser un plan de référencement.

Les conclusions de cette étude pour Chef Boutonne sont rédigées en ces termes :

POINTS POSITIFS :

L'utilisation de produits phytosanitaires se limite aux cimetières.

La commune privilégie l'utilisation des techniques mécaniques pour l'entretien des espaces communaux.

Les paillages sont utilisés dans les massifs afin de limiter l'apparition d'herbes indésirables et l'apport d'eau pour l'arrosage.

Quelques habitants fleurissent et entretiennent leur bord de murs.

RECOMMANDATIONS :

Il est recommandé de continuer à favoriser les méthodes mécaniques pour l'entretien de la voirie

Pour les cimetières, l'utilisation de la binette mécanique traînée et du reciprocator peut limiter davantage l'emploi des pesticides dans ces lieux.

Après réflexion menée avec Monsieur Barreau responsable du service « espaces verts » il est envisagé de

- diminuer les zones de tonte d'environ 2 ha (place Pré, prairie du château, parc de l'hôtel de ville, derrière terrain de jeu les Grapaudières, accotements de la rue de la laiterie, Les Grapaudières)
- d'essayer de réaliser des jachères fleuries entre les tombes abandonnées du cimetière de Chef-Boutonne
- d'utiliser le matériel récemment acquis par le SIVU destiné à réduire les herbes sur calcaire.
- renouveler l'expérience « emplois temporaires RSA » comme en 2011 (31 journées de travail ont été exécutées par 19 personnes soit 217 heures par le biais de l'association intermédiaire). En 2012, les journées pourraient être de 5 heures (de 7 à 12 heures) sur une quarantaine de journées de fin mai à fin juin 2012, pour une dizaine de personnes.

La gestion différenciée des espaces publics, établie en concertation avec les services est définie comme suit et conduit à un zonage d'intervention sur l'ensemble du territoire communal :

	définition de la zone	Type de végétaux présents	type d'entretien général	fréquence d'entretien des herbes et espaces fleuris	fréquence d'entretien des voiries (balayage)	fréquence d'entretien des parties engazonnées	qui entretient ?
Zone Prestige	il s'agit des zones les plus visibles, comme le centre-ville et les espaces touristiques, avec des zones fleuries. Les espaces sont souvent urbanisés (trottoirs, bordures) et étanches. A l'intérieur de ces zones, il se peut que certains secteurs de grands espaces soient considérés comme des zones intermédiaires ou naturelles	fleurs arrosées, gazon	l'herbe sauvage n'est pas acceptée et elle est coupée ou enlevée à l'aide de bêches ou de roto-fil ou réciprocator. Le balayage mécanique est soutenu dans cette zone	au moins 12 passages par an avec au moins un passage mensuel pour la gestion des herbes.	Au moins 1 fois toutes les 2 semaines	1 fois tous les 10 jours maximum ou quand gazon supérieur à 8 cm maximum	services espaces verts
zone intermédiaire	Il s'agit des zones habitées situées hors du centre-ville. Il peut y avoir des trottoirs ou accotements.	fleurs arrosées, gazon	L'herbe sauvage est acceptée mais un nettoyage complet par an est nécessaire pour arracher les herbes	au moins 4 passages par an avec roto-fil et/ou réciprocator	au moins 1 fois tous les 2 mois	1 fois tous les 2 semaines maximum ou quand gazon supérieur à 12 cm	travail principalement effectué par services espaces verts + équipe temporaire extérieure
zone naturelle	Il s'agit des espaces où l'herbe est acceptée et peu coupée et correspond aux zones peu ou pas habitées. Les bas-côtés sont uniquement des accotements sans trottoirs	Bordures fleuries, herbes naturelles	pas d'entretien régulier sur les herbes	fauchage annuel ou bi-annuel	1 ramassage des papiers au moins 1 fois par an	pas de tonte	services espaces verts + SIVU

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée à l'unanimité, entérinent cette proposition et autorisent le Maire à recruter des agents, auprès de l'association intermédiaire du Pays Mellois.

Monsieur Gendraux souligne le devoir d'exemplarité des collectivités. Elles sont de plus en plus nombreuses à lutter contre l'utilisation des pesticides et à essayer de trouver des solutions alternatives.

Monsieur le Maire remercie vivement les services communaux pour leur adhésion à cette politique de désherbage sans laquelle l'objectif des élus ne pourrait être atteint ni même envisagé.

CHANGEMENT DE NUMEROTATION DES HABITATIONS A L'INITIATIVE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que depuis avril 2010, toute modification apportée sur une carte grise nécessite de changer les plaques d'immatriculation de l'ancien modèle (type 2545 VA 79) pour les remplacer par une plaque d'immatriculation fixe, qui ne changera plus.

Parallèlement, la commune est parfois amenée à modifier des numéros de rue du fait de nouvelles constructions, de numérotations erronées ou illogiques.

Un simple changement de numéro entraîne donc maintenant un coût pour l'habitant, puisqu'il devra faire changer auprès d'un garagiste ses plaques, au-delà des démarches administratives qui sont, certes fastidieuses, mais gratuites. Ces habitants concernés n'ont rien demandé et se trouvent face à une dépense.

Il suggère alors à l'assemblée, de prendre en charge tout ou partie du coût des plaques du ou des véhicules des foyers concernés, uniquement dans ce cas où il s'agit d'une volonté communale de modifier l'adresse d'une habitation. Le jeu de plaques pour un véhicule coûte environ 30 € TTC.

Il ajoute que dans le cas où la prise en charge en charge serait effective par la commune, il serait souhaitable que la commune paie directement les garagistes chef-boutonnais, partenaires de l'action, pour éviter un nombre important de factures.

Dans ce cas, les garagistes, munis de la liste des gens concernés par un éventuel changement, pourraient envoyer périodiquement une facture à la commune. L'avantage de ce système serait de ne pas faire avancer l'argent par les habitants.

Après en avoir délibéré, les élus se prononcent ainsi :

- est-il justifié de prendre en charge le remplacement des plaques d'immatriculation lorsque la commune est à l'initiative d'un changement de numérotation, de dénomination de rues, obligeant les riverains à changer les plaques d'immatriculation de leurs véhicules ? oui 16, 1 abstention, 1 contre.

- cette prise en charge qui donnera lieu à un partenariat avec les garagistes locaux sera de 100% et les intéressés auront un délai de 3 mois pour la solliciter. : 10 pour, 4 abstentions, 1 contre.

A l'occasion des changements, la collectivité transmettra le mode opératoire à respecter, aux riverains concernés.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE VENTE DU TERRAIN ET ETUDE

Monsieur le Maire informe les élus de l'évolution du projet. Il convient à ce stade là de se prononcer officiellement sur la vente du terrain communal concerné pour permettre au SIGGEC de concrétiser cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine son accord de principe quant à cette vente dont le prix sera à préciser en tenant compte du fait que la commune avait financé cette acquisition par voie d'emprunt et que le montant à considérer pourrait être le montant du capital restant du, majoré du coût de l'étude géotechnique nécessaire.

Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation menée en vertu du cahier des charges établi par le maître d'œuvre. La collectivité a reçu 4 propositions.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide de retenir l'offre la moins disante présentée par ETI Environnement pour un montant de 4 580.68 € TTC.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que la loi handicap du 11 février 2005 impose aux propriétaires de faire réaliser un diagnostic d'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) des 4 premières catégories avant le 1er janvier 2011 et pour la 5ème catégorie avant le 1er janvier 2015.

La Communauté de Communes du Cœur du Poitou propose de se charger de faire établir ce diagnostic pour les communes membres intéressées ; le coût étant réparti ensuite sur chaque commune selon le nombre de bâtiments concernés dont elle a la charge.

Enfin, le Conseil Général des Deux-Sèvres a proposé aux communes de transférer une part de leur dotation Proxima79 « aide à la décision » à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou pour financer cette étude. Cette part serait déduite de la part revenant à la commune qui ne verserait donc que le différentiel.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, après avoir été informés que la quote-part de la Commune de Chef Boutonne est de 2 835.20 € HT soit 3 390.90 € TTC,

- confie la réalisation de ce diagnostic d'accessibilité des ERP à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec celle-ci ;

- autorise le Conseil Général des Deux-Sèvres, à effectuer le versement direct à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, de 1 800 € (soit 60% du coût HT) provenant de l'enveloppe « Proxima - Aide à la décision » dont la commune dispose, pour n'avoir à payer que le différentiel.

CONVENTION POUR FOURRIERE CANINE

Monsieur le Maire rappelle qu'un accord de principe avait été donné le 19 décembre dernier, pour adhérer au service d'accueil des chiens errants et dangereux de toutes catégories, proposé par la société ANIMAL'OR de Monsieur Gouraud. La commune pallie depuis 2009 à l'absence de chenil sur le canton avec la mise à disposition de 2 cages sur le site de la déchetterie de Chef Boutonne, sans pour autant disposer des moyens de protection nécessaires pour la capture.

C'est pourquoi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine sa volonté de confier à ANIMAL'OR, le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L211-11 à L211-29 et en particulier L211-24 et L211-26 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire communal.

En contrepartie des prestations de la fourrière de ANIMAL'OR à Mairé-Levescault, la commune versera une participation financière annuelle de 0.56 € par habitant et les propriétaires honoreront les frais liés à ce gardiennage.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention provisoire qui prend effet au 1^{er} mai 2012 et sera résiliée de plein droit à la date de mise en place de la convention définitive qui sera conclue pour une durée de cinq ans puis renouvelable chaque année, par tacite reconduction, à la date anniversaire de la convention

REPLACEMENT DU BATTANT DE 2 CLOCHES DE L'EGLISE SAINT CHARTIER

Pour faire suite à la visite de maintenance, effectuée sur site par les Ets Bodet de Parçay Meslay, un devis de 1 851.41 € TTC est présenté pour le remplacement des battants de 2 des cloches de l'Eglise Saint Chartier. Ils sont écrouis et abîment la cloche prématurément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ce devis.

ACHAT DE TABLES DE PIQUE NIQUE

Sur proposition de Monsieur Joël Proust adjoint, le Conseil Municipal décide l'achat de 10 tables de pique nique de 2m30 soit pour compléter les tables déjà mises en place soit pour équiper de nouveaux sites. Le coût de cet achat auprès de la société Challenger de Valences (26), est de 2 810.60 € TTC.

CONCOURS DE MAISONS FLEURIES 2012

Sur proposition de Monsieur Guillaume Gendraux adjoint et de sa commission, le Conseil Municipal valide le règlement du 4^{ème} Concours des Maisons Fleuries 2012. Le règlement figure en intégralité sur le site internet de la commune : www.chef-boutonne.fr. Les passages du jury se feront entre le 15 juin et le 14 août 2012. Le secrétariat de la mairie au 05.49.29.80.04 est à votre disposition pour enregistrer votre accord de principe d'y participer.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité » annonce l'organisation des actions « Pass'Sport » d'une part et « Piscine et Cinéma » d'autre part. Des précisions seront données lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication » précise que la commission travaille à la rédaction de Couleur à La Une de Mai.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse » indique que la commission travaille régulièrement à la préparation de la journée du 06 août 2012. Elle annonce par ailleurs, l'agenda des manifestations du mois.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie » dresse la liste des travaux réalisés depuis la dernière séance : trottoirs coté nord du chemin vert– installation de jeux sur diverses places-travaux à la Maison du Cèdre et indique que les travaux de rénovation du gymnase se déroulent comme prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 15 :

- Point sur l'organisation des scrutins électoraux.
- Monsieur le Maire précise qu'il a donné son autorisation à Madame Cplot pour la vente de restauration rapide le dimanche soir, sur la Place Pré, conformément au règlement qui avait été adopté. Il n'a pas été saisi par les 2 autres commerçants ambulants accueillis sur des parkings privés.
- Une ostéopathe et une psychologue libérale vont prochainement exploiter leur activité dans les locaux du cabinet dentaire de Mme Fabienne Ranchère Place Cail.
- Le transfert des associations caritatives dans les nouveaux locaux de la Maison du Cèdre est imminent. Une inauguration sera programmée prochainement. Le vandalisme opéré à plusieurs reprises dans les salles de l'Espace Kennedy est à déplorer et donne lieu à dépôt de plainte.
- Monsieur le Maire fait part du décès brutal de Monsieur Bernard Bevin victime d'une crise cardiaque, la semaine dernière. Il était employé à la maison de retraite de Chef Boutonne.
- Reprise à mi temps thérapeutique de Monsieur Gérard Barbier peintre au sein des services municipaux, à compter de ce jour. Reprise envisagée à plein temps, à compter du 02.05.2012, de Madame Nadine Guerguin après un mi temps thérapeutique de plusieurs mois.
- Rencontre jeudi matin avec les services de la Direction Départementale des Territoires pour finaliser l'arrêté adoptant le plan de circulation définitif et organiser la mise en place de la signalisation correspondante.
- L'Architecte des Bâtiments de France devrait prochainement émettre un avis sur le projet de rampe d'accès au Château de Javarzay, pour les personnes à mobilité réduite, après une visite sur les lieux de sa collaboratrice.
- Il a été convenu à l'occasion de cette rencontre que la commune soit maître d'ouvrage du projet de rénovation des façades du Château. La Direction Régionale des Affaires Culturelles se prononcera au moment de l'Avant Projet Sommaire pour valider l'opération et s'engagera à ce moment là financièrement. La commune sollicitera au titre de l'étude préalable, l'aide du Conseil Général au titre de l'aide à la décision.
- Madame Alyssa Keene petite fille de l'aviateur américain hébergé par Madame Giroux pendant la guerre, rencontrée cet après midi à l'occasion d'un retour sur les traces de son grand père, a été invitée à une cérémonie organisée jeudi à 18 heures 30, en présence de personnes qui ont pu le rencontrer ou à défaut de leurs descendants.
- L'installation du cinéma numérique au centre culturel est en cours. Sous réserve que cet achat soit indispensable car il n'avait été ni évoqué ni envisagé au départ, Monsieur le Maire est autorisé, si confirmation de sa nécessité, à acheter un ordinateur spécifique pour un montant de 790 € HT.
- La commission « Finances » se réunira le 26 avril 2012.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 21 mai 2012.

Ainsi délibéré, le 16 Avril 2012

Le Maire, Fabrice MICHELET

